

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 089-200042356-20251215-78_2025-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le quinze décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Marland à TONNERRE, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON, président.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	Etaient présents : Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon : M. Lionel MATHEY CCCVT : M. Stéphane AUFRERE Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Collan : M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Claude DUBOIS Dannemoine : Mme Dominique MENTREL Dye : M. Bertrand BERLOT Epineuil : M. Alain BCEUF Fleys : M. Xavier COLLON Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTEMOT Fulvy : M. Robert HERBERT Gigny : M. Denis DUTARTRE Jully : M. François FLEURY Junay : M. Dominique PROT Molosmes : M. Dominique BUSSY Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Fabien GENET Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT Stigny : M. Paul DE DEMO Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Jean-François FICHOT Tronchay : M. Jacques TRIBUT Vezinnes : Mme Micheline BORGHI Villon : M. Anthony BELLEGANTE CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Robert HERBERT, M. Dominique PROT et M. Jean-François FICHOT.
SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS	
Nombre de délégués :	
- En exercice : 56	
- Présents : 37	
- Absents : 17	
- Absents ayant donné pouvoirs : 2	
- Votants : 39	
Compétence EAU :	
Nombre de délégués :	
- En exercice : 49	
- Présents : 30	
- Absents : 17	
- Absents ayant donné pouvoirs : 2	
- Votants : 32	
Compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF :	
Nombre de délégués :	
- En exercice : 20	
- Présents : 16	
- Absents : 3	
- Absent ayant donné pouvoir : 1	
- Votants : 17	
Compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :	
Nombre de délégués :	
- En exercice : 5	
- Présents : 5	
- Absents : 0	
- Pouvoir : 0	
- Votants : 5	
Délégués titulaires absents excusés suppléés : Argenteuil-sur-Armançon : M. Sébastien SCHIER suppléé par M. Lionel MATHEY Dannemoine : M. Eric KLOETZLEN, décédé, est suppléé par Mme Dominique MENTREL CCLTB : Mme Nadine THOMAS supplée par M. Dominique PROT.	
Délégués titulaires absents excusés non suppléés : Bernouil : M. Gilles VAUGEOIS Châtel-Gérard : M. Régis MONOT Cheney : M. Thomas GRAPIN Pasilly : M. Julien GROGUENIN Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE Serrigny : Mme Nadine THOMAS Vezannes : M. Laurent SEURAT (et M Régis LHOMME suppléant).	
Délégués titulaires absents non excusés suppléés : Veziennes : M. Georges CUSSAC suppléé par Mme Micheline BORGHI CCLTB : Mme Delphine GRIFFON supplée par M. Robert HERBERT.	
Délégués titulaires absents non excusés non suppléés : Béru : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Censy : M. Alexandre BARDET Gland : Mme Sandrine NEYENS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Jouancy : Mme Laurence TRANSLER Mélisey : M. Eric ROUSSEAU Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY Tonnerre : M. Philippe GERTNER Viviers : M. Christian PICQ Yrouerre : M. Gilles GARNIER.	
Pouvoirs : Aisy-sur-Armançon : M. Christian FRANCOIS, délégué titulaire, excusé, a donné pouvoir à M. Claude DUBOIS, délégué titulaire de Cry-sur-Armançon Chichée : M. Sylvain JACQUINOT, délégué titulaire, excusé, a donné pouvoir à M. Jean-François FICHOT, délégué titulaire de Tonnerre.	
Secrétaire de séance : M. Dominique PROT, délégué titulaire de Junay.	
Date de convocation : 5 décembre 2025	
Délibération n° 78-2025	
Objet : Assainissement collectif – Approbation du projet de zonage d'assainissement collectif & non-collectif – Agglomération d'assainissement de Tonnerre & Epineuil	

Le Comité syndical,

VU l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales,

VU les articles L123-2 et suivants et R123-2 et suivants du code de l'environnement,

CONSIDÉRANT le projet de zonage d'assainissement collectif et non-collectif établi par le bureau d'études ALTEREO pour les communes de Tonnerre et d'Epineuil, qui prévoit :

- en zone d'assainissement collectif les zones urbaines déjà raccordées au réseau d'assainissement et l'extension du réseau de collecte des eaux usées à la rue du Val Tiercelin, au chemin des Champs Boudon et au quartier Tarte Maillet pour la commune de Tonnerre,
- en zone d'assainissement non-collectif le reste des communes de Tonnerre et d'Epineuil, notamment les fermes et habitations isolées.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à 17 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

ARRÊTE le projet de zonage d'assainissement collectif et non-collectif tel qu'annexé à la présente délibération,

DIT que le projet de zonage arrêté fera l'objet d'une enquête publique conformément à l'article L2224-10 du CGCT,

ACCEPTE la désignation du Syndicat des Eaux du Tonnerrois comme autorité chargée de coordonner l'organisation de l'enquête publique commune aux zonages d'assainissement collectif, non collectif et pluvial des communes de Tonnerre et d'Epineuil, et d'en centraliser les résultats,

AUTORISE la saisine de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) pour mener à bien la démarche d'examen au cas par cas du projet de zonage arrêté,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération y compris la convention de répartition des coûts pris en charge par le SET et partagés avec la Ville de Tonnerre, la commune d'Epineuil et la Commune de Nuits-sur-Armançon sur laquelle un projet de zonage est également lancé.

Fait et délibéré, les jours Unios et an susdits.

Pour copie conforme.

Le président,

Rémi GAUTHERON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de DIJON dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, par voie postale au 22 rue d'Assas 21000 DIJON ou par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr